

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de Saint Martin le Beau, du **lundi 2 septembre 2019 09h00 au mercredi 2 octobre 2019 18h00**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Edith SVELON a été désignée commissaire enquêteur par la Présidente du tribunal administratif d'Orléans. L'ensemble des pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC), ainsi qu'à la mairie de Saint Martin le Beau, pendant la durée de l'enquête, du lundi 2 septembre 2019 09h00 au mercredi 2 octobre 2019 18h00 inclus :

- En mairie de Saint Martin le Beau le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Place Marcel Habert 37270 Saint Martin le Beau ;
- Au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, 39 rue Gambetta 37150 Bléré ;
- A l'exception des dimanches et des jours fériés.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique (sauf les annexes du dossier de PLU) sera également consultable, durant l'enquête publique, sur le site internet de la CCBVC : www.cc-blere-valdecher.fr.

Un poste informatique sera gratuitement mis à la disposition du public afin d'y consulter une version électronique du dossier, dans les locaux de la CCBVC.

Pendant la durée de l'enquête, un registre à feuillets non mobiles, ouvert par Madame la Présidente de la CCBVC ou son représentant, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera mis à disposition du public au siège de la CCBVC et à la mairie de Saint Martin le Beau. Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations, propositions et contre-propositions ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur aux mêmes adresses, ou par voie électronique à l'adresse suivante : consultationdupublic@cc-blere-valdecher.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la CCBVC pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la CCBVC ou à la mairie de Saint Martin le Beau pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le mercredi 4 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint Martin le Beau ;**
- **Le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint Martin le Beau ;**
- **Le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint Martin le Beau ;**
- **Le vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 au siège de la CCBVC ;**
- **Le mercredi 2 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Saint Martin le Beau**

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme COCHIN Jocelyne, Présidente de la CCBVC, ou son représentant, ou de Mme Angélique DELAHAYE, Maire de Saint Martin le Beau, ou son représentant.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la CCBVC et à la mairie de Saint Martin le Beau pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la CCBVC.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU de Saint Martin le Beau; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.